

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2024

---

PJL DDADUE - (N° 529)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL60

présenté par  
M. Gosselin, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Après le mot : « particulières », la fin du premier alinéa de l'article 60 est ainsi rédigée : « , le présent chapitre est applicable aux actions de groupe devant le juge judiciaire. » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à supprimer les restrictions au champ matériel de l'action de groupe.